

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE  
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**

**États financiers**

**31 octobre 2023**



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 12

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc.

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 octobre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les périodes terminées le 31 octobre 2023 et le 31 octobre 2022, de l'actif à court terme au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, et des actifs nets au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 octobre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

*Bourque Richard Boutot*

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.**  
**Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)  
Le 19 décembre 2023

---

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  - nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
  - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
  - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

---

---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.****Résultats****Exercice terminé le 31 octobre 2023**

---

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Dons - campagne majeure de financement	58 659 \$	11 191 \$
Revenus d'intérêts	45 537	1 659
	<hr/> 104 196	<hr/> 12 850
<b>Charges</b>		
Amortissement	217	217
Contributions - réfection de la Cathédrale	3 888	16 639
Assurance	1 319	1 247
Frais de bureau	10 846	8 135
Honoraires professionnels	19 045	4 296
Salaires et avantages sociaux	3 616	2 019
	<hr/> 38 931	<hr/> 32 553
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<hr/> <b>65 265 \$</b>	<hr/> <b>(19 703) \$</b>

---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.****Évolution de l'actif net****Exercice terminé le 31 octobre 2023**

---

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 406 \$	993 722 \$	<b>995 128 \$</b>	1 014 831 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	65 265	<b>65 265</b>	(19 703)
Amortissement	(217)	217	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 189 \$</b>	<b>1 059 204 \$</b>	<b>1 060 393 \$</b>	995 128 \$

---



**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**  
**Bilan**  
**31 octobre 2023**

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	226 399 \$	232 837 \$
Dépôts à terme (note 3)	836 692	750 000
Taxes de vente à recevoir	368	-
Frais payés d'avance	-	16 520
	<u>1 063 459</u>	<u>999 357</u>
Promesses de dons	20 000	31 200
Immobilisations (note 4)	<u>1 189</u>	<u>1 406</u>
	<u>1 084 648 \$</u>	<u>1 031 963 \$</u>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	4 255 \$	5 635 \$
Promesse de dons reportés	<u>20 000</u>	<u>31 200</u>
	<u>24 255</u>	<u>36 835</u>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	1 189	1 406
Non affecté	<u>1 059 204</u>	<u>993 722</u>
	<u>1 060 393</u>	<u>995 128</u>
	<u>1 084 648 \$</u>	<u>1 031 963 \$</u>

**Pour le conseil d'administration**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**  
**Flux de trésorerie**  
**Exercice terminé le 31 octobre 2023**

---

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	65 265 \$	(19 703) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	217	217
	<b>65 482</b>	<b>(19 486)</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Variation nette des dépôts à terme	(86 692)	(750 000)
Taxes de vente à recevoir	(368)	944
Frais payés d'avance	16 520	-
Créditeurs et frais courus	(1 380)	(1 862)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(6 438)</b>	<b>(770 404)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>232 837</b>	<b>1 003 241</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>226 399 \$</b>	<b>232 837 \$</b>
<b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	226 399 \$	232 837 \$

**1. Statut constitutif et nature des activités**

La Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fondation administre les fonds recueillis dans le cadre de la campagne de la réfection de la cathédrale de Moncton pour les investir exclusivement dans la réfection de l'édifice. La campagne de financement vise à amasser la somme de 7 millions \$ pour assurer la réfection de la cathédrale. La fondation est exemptée d'impôt sous le paragraphe 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Principales méthodes comptables**

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**Constatation des produits et charges**

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directes de l'actif net.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des promesses de dons, la fondation ne comptabilise en tant que revenus que les promesses de dons pour lesquels des montants ont effectivement été reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciels	5 ans
Matériel informatique	2 ans

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des dépôts à terme.

Un passif financier émis par la fondation dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

## 3. Dépôts à terme

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépôt à terme, échue au courant de l'exercice	- \$	750 000 \$
Dépôt à terme, 6.05% échéant en août 2024	<b>631 612</b>	-
Dépôt à terme, 4.169% échéant en février 2024	<b>205 080</b>	-
	<hr/> <b>836 692 \$</b>	<hr/> <b>750 000 \$</b>

#### 4. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	3 248 \$	2 059 \$	1 189 \$	1 406 \$
Logiciels	1 029	1 029	-	-
Matériel informatique	3 418	3 418	-	-
	7 695 \$	6 506 \$	1 189 \$	1 406 \$

#### 5. Instruments financiers

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 octobre 2023 sont détaillés ci-après.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et frais courus. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux débiteurs et promesses de dons. Le risque de crédit est diminué en raison que chacune des promesses de dons est accompagnées d'un contrat stipulant les modalités de contribution. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.